



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 2022-005

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le lundi 14 novembre 2022 à 19h30, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 3 927 509 / 1249, rang Sainte-Anne / Zone agricole A-2

Demande numéro 2022-005, faite le 24 octobre 2022, par M. Maxime Poirier propriétaire du lot 3 927 509 situé au 1249, rang Sainte-Anne, ayant pour effet de procéder à une opération cadastrale afin de diminuer de 416.9 mètres carrés la superficie de son lot qui est actuellement de 3 000 mètres carrés alors que l'article 4.3 du Règlement de lotissement 142-2015 exige une superficie minimale de 3 000 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit avant le 11 novembre 2022 16h00 à la Municipalité de Saint-Casimir 220, boulevard de la Montagne Saint-Casimir, QC G0A 3L0 ou par courriel à : rene.savard@saint-casimir.com

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, ce 28e jour d'octobre 2022

René Savard
Directeur général et greffier-trésorier